



**Compte-rendu du Comité Syndical 2022-2
du 29 mars 2022 à 18 heures
Salle Henri Servant - mairie de Varilhes**

Délégués : Denis BELARD, Henri BENABENT Daniel BESNARD, Joël CAZAJUS, Bernard DEFFARGES, Yves DELRIEU, Monique DUPRÉ GODRFEY, Yves DELRIEU, Monique DUPRÉ GODRFEY, Germain FLORES, Régis GRANGE, Olivier HILAIRE, Yves MARCEROU, Alain MARFAING, Jean-Emmanuel PEREIRA, Cécile POUCHELON et René ROQUES

Absents : Jérôme CROUZIL ,Alain GARNIER, Denis MIRAGLIAS, Marc MIRANI, Daniel GERAUD, Jean Claude SERRES, Mathieu VIDOTTO

Absent(es) excusé(es) n'étant pas remplacés par un suppléant : Michel AUDINOS, Régis ALESINA, Didier BLANCO, Monique DUPRAT, André DUPUY, Philippe FABRY, Jean Louis FUGAIRON, Béatrix GIRAULT, Monique GONZALES, André PECHIN, René PACHER, Jean Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Jean-Jacques MARFAIN, Martine LE LOSTEC, Yannick JOUSSEAUME, Michel SABATIER, Alexandre BERMAN, Christian MAZAS

Procuration : Mr Jean Jacques MARFAING donne procuration à Mr Alain MARFAING.

Assistants à la séance sans participation au débat ni au vote :

Mesdames Marie BERTHELOT, Directrice adjointe du SYMAR-Val d'Ariège, Élodie AUGÉ, Gestionnaire Administrative – comptable.

Secrétaire de séance : Olivier HILAIRE

Ordre du jour :

1 Débat des orientations budgétaires 2022

2. Convention de quasi-régie avec la Communauté des Communes du Bassin Auterivain

3. Ressources humaines :

A. Missions d'animation pour le programme d'études préalables à la prévention des inondations : proposition de contrat à durée déterminée pour ce projet

B. Création d'un poste de grade Ingénieur, en vue d'un contrat à durée indéterminé.

4. Informations et questions diverses.

Allocution du 1er Vice-Président

En l'absence de Mr AUDINOS excusé pour raison médicale, Mr BENABENT commence la séance en souhaitant à toutes et à tous la bienvenue pour cette séance du comité syndical du SYMAR - Val d'Ariège. Il remercie les quinze délégués présents, de toute leur disponibilité, en nommant ceux qui se sont excusés et qui ne pouvaient pas se trouver ici ce soir. En période sanitaire, le quorum est établi au 1/3 des délégués. Le quorum est donc atteint.

Mr BENABENT annonce l'ordre du jour et propose une modification de celui-ci concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 15 février 2022, il sera adopté à la séance suivante. Tout le monde est d'accord, Mr BENABENT passe donc au point suivant de l'ordre de jour.

1- Débat d'orientations budgétaires 2022

Mr BENABENT rappelle que le DOB est réalisé dans un contexte international perturbé par diverses crises.

Bilan 2021 :

❖ Analyse du document de valorisation financière et fiscale 2021, établi par la Perception de Luzenac :

- CAF nette de 88457 €
- Pas d'emprunt
- Fond de roulement de 1 212 024 €
- Ressources stables.

❖ Analyse des résultats de clôture du budget 2021 :

Section du Budget	2020	2021	Evolution
Fonctionnement	237 585 €	310 151 €	+30%
Investissement	797 589 €	911 872 €	+14%

❖ Restes à réaliser en 2021 :

Dépenses RAR	1658 580€
Recettes RAR	963 838 €
Solde des RAR 2021	- 694 741 €

Le solde des RAR 2021 étant inférieur au solde de l'investissement 2021, il n'y aura pas besoin de financement pour les dépenses reportées en RAR sur le BP2022.

Propositions 2022 :

❖ Budget de Fonctionnement

Dépenses :

- Charges générales : 393 000€, augmentation de 24 % dû aux frais d'études pour la DIG et de la recherche, aux frais de contentieux, à l'augmentation du coût de l'énergie et aux nouvelles charges liées aux nouveaux locaux.
- Charge de personnel : 460 000€, hausse de 18 % car augmentation prévisionnelle de l'effectif de deux employés techniques.
- Autres charges de gestion : 48510 €, hausse de 5 %.

Recettes :

- Participation et dotation (AEAG CR CD09 SMEAG) 246 251€, hausse prévisionnelle de 23 %.
- Participation des EPCI : 433 226€, hausse de 5,7 %.

❖ Budget d'Investissement

Dépenses :

- 300 000€ Travaux rénovation locaux Foix
- 287 538€ Travaux forestier 2022
- 94 500€ Travaux convention quasi régie CCBA 2022
- 149 775€ Provisions pour crues
- 168 132€ Autres

En plus des restes à réaliser 2021

Recettes :

- Subventions prévisionnelles : 467 141€
- Participation adhérents EPCI : 208 043€
- FCTVA 2020 :70 300€
- Divers : 37 306€

En plus des recettes restant à recevoir de 2021.

Mme DUPRÉ GODEFROY : Question sur ce que sont les dépenses dites « autres ».

Mme BERTHELOT et Mr BENABENT répondent qu'il s'agit d'un ensemble de petites opérations d'investissement, notamment l'achat de matériel informatique et de mobilier pour la future maison, matériels de terrain, de communication, travaux prévisionnels concernant la protection des cours d'eau vis-à-vis du bétail. Ceci sera détaillé dans la présentation du BP 2022.

Mme DUPRÉ GODEFROY : Question sur l'appel à participation des EPCI sur l'opération 67 (RAR d'études de danger pour les ouvrages et travaux potentiels).

Mme BERTHELOT et Mr BENABENT : les études en cours sont déjà financées et l'appel à cotisation EPCI a été fait l'an dernier. En ce qui concernera les études complémentaires et travaux potentiels, ceux-ci n'étant pour l'instant pas estimés ni décidés, leur financement fera l'objet de futurs débats. Donc pas de financement demandé aux EPCI pour cette opération cette année.

Mr PEREIRA : Combien d'emploi à temps plein aujourd'hui et demain ?

Réponse Mme BERTHELOT : il y a 10 emplois à temps plein aujourd'hui et il devrait y en avoir 12 à 13 d'ici à 2023.

Mr BENABENT explique qu'un nouveau programme pluriannuel de gestion GEMA est en cours d'élaboration, que les travaux forestiers se poursuivent, l'ambition de ces travaux sera discutée prochainement.

Au niveau de la prévention des inondations une étude préalable est en cours d'élaboration avec le cabinet SEPIA, les études en cours sur les cinq digues se poursuivent.

La participation prévisionnelle des adhérents au budget prévisionnel 2022 est en baisse de 3,31 %.

2 - Convention de quasi-régie avec la Communauté des Communes du Bassin Auterivain

Mr BENABENT passe la parole à Mr CAZAJUS.

Mr CAZAJUS explique le dispositif du contrat de quasi-régie prévu par les articles L 2511-1 à L 2511-5 du code de la commande publique qui dispense les cocontractants de toutes mesures de publicité et de mise en concurrence.

Un contrat d'une durée d'un an a été signé pour la période du 1^{ER} Mars 2021 au 31 Mars 2022.

Mr CAZAJUS propose de reconduire ce dispositif pour les exercices 2022 et à venir par tacite reconduction pour un **coût de 94 500€**.

Effectivement, en contrepartie de la réalisation par le chantier d'insertion des travaux sur les cours d'eau sous juridiction SYMARVA, le SYMARVA participe au fonctionnement du chantier d'insertion sous forme d'un prix global forfaitaire conformément au plafond réglementaire prévu par l'article D5132-34 du Code du travail. Le plafond réglementaire du de **la participation du SYMARVA ne peut dépasser le seuil de 30% des charges d'exploitation**.

A titre d'exemple par cette convention lors des chantiers d'insertion en 2021, 5000 arbres ont été plantés par 8 agents et 2 techniciens dirigés par T.Maurel.

Dans le contrat de quasi-régie proposée, cette équipe interviendra **210j par an pour le syndicat, dont 169jours sur le territoire CCBA et 41j pour des travaux ponctuels ou urgents sur le reste du territoire en gestion**.

Mr DEFFARGES : Comment fonctionne ce chantier d'insertion ?

Réponse Mr CAZAJUS : La CCBA est l'employeur. Cette compétence a été prise dès la 1^{ère} création de la communauté des communes Elle emploie une conseillère en insertion et des techniciens pour gérer et faire l'apprentissage de l'équipe en insertion.

Mr PEIRERA : Quel est le nombre d'heures consacrées au SYMARVA et à quel coût ?

Réponse de Mr CAZAJUS : Le coût est forfaitaire et ils travailleront 210j dans l'année pour le syndicat.

Mme Berthelot : le coût pour le SYMAR-Val d'Ariège ne peut être supérieur à 30% du coût de fonctionnement global de l'équipe CCBA, car ce sont des contrats en insertion, contrats aidés.

Mr HILAIRE en déduit que 90% de leur temps sera consacré aux travaux pour le syndicat alors que le SYMARVA ne paiera que 30% du coût réel de l'équipe en régie CCBA.

Mme DUPRÉ GODEFROY : Pourquoi une conseillère d'orientation interne à la CCBA plutôt qu'une prestation par le CFPPA Auzeville ?

Réponse de Mr CAZAJUS : la prestation par le CFPPA Auzeville était plus onéreuse pour la CCBA par rapport à une conseillère à temps plein au sein de la CCBA.

Mr Henri BENABENT : Quel est le taux de réussite ?

Mr CAZAJUS : Le taux de sortie est de 50%. Un choix parmi les profils de candidats est nécessaire au recrutement, car l'équipe utilise du matériel dangereux.

Mr Bénabent propose ensuite à l'Assemblée d'autoriser **Monsieur le Président à signer le contrat de quasi-régie avec la Communauté des Communes du Bassin Auterivain pour la réalisation des travaux pour l'entretien des cours d'eau au titre des programmations 2022 et à venir**, aux conditions ci-dessus définies et dont les caractéristiques complètes seront définies en annexe à la présente délibération.

⇒ Vote à l'unanimité

3 - Ressources humaines

A. Missions d'animation pour le programme d'études préalables à la prévention des Inondations : proposition de contrat à durée déterminée pour ce projet.

Mr BENABENT passe la parole à Mr MARFAING Alain.

Mr MARFAING Alain explique que suite au départ de Mr PINGRET à la fin du mois d'Avril et à la fin de l'étude SEPIA pour la préparation du programme d'études PEP l'été prochain, nous avons besoin d'un nouvel agent pour poursuivre ce dossier et engager le programme d'études préalables aux travaux de prévention des inondations.

Mr MARFAING propose un CDD de 3 ans pour le recrutement d'un animateur PEP dès le début du mois d'avril.

Il signale également une période estivale avec un effectif PI réduit.

Mr MARFAING lit le projet de délibération.

« Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'animation du programme d'études préalables au programme d'actions pour la prévention des inondations, au sein du SYMAR Val d'Ariège.

Sur le rapport de Monsieur le Vice-Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'ingénieur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 ans et ce, dès que possible.

Cet agent assurera la fonction d'animateur-animatrice du programme d'études préalable au programme d'actions pour la prévention des inondations, à temps complet de 35H par semaine.

Il devra justifier d'un diplôme de niveau Bac +4 minimum, avec une ancienneté dans le grade d'un à deux ans minimum.

*La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.*

Monsieur le Vice-Président met sa proposition au vote »

⇒ Vote à l'unanimité

B. Création d'un poste de grade Ingénieur, en vue d'un contrat à durée indéterminée.

Mr MARFAING Alain propose « La création à compter du 1^{er} avril 2022 d'un emploi de chargé(e) de mission « gestion des milieux aquatiques ») dans le grade d'ingénieur à temps complet pour exercer les fonctions suivantes (catégorie A) :

- Chargé(e) de mission pour la gestion des milieux aquatiques ;*
- Animateur(trice) pour la gestion intégrée sur le bassin versant.*

- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

En effet, cet agent contractuel de droit public serait recruté à durée indéterminée, compte tenu de la nature des fonctions exercées et de l'antériorité de l'agent dans la collectivité, sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

- L'agent devra donc justifier d'un BAC+5 dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et justifier de 5 ans d'expérience minimum dans le domaine. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget. »

Il met ensuite cette proposition au vote de l'Assemblée.

= > Vote à l'unanimité

Mme POUCHOLON : Avez-vous des difficultés à recruter ?

Mme BERTHELOT : Pour le moment non, mais il est vrai que le nombre de candidats pour chaque poste proposé a été restreint jusqu'ici. L'embauche d'un second animateur PEP sera peut-être avancé.

Mr Bénabent complète en indiquant que cette éventualité sera à rediscuter en temps utile, avec l'As

4 – Informations et questions diverses

Information sur la rénovation des locaux de Foix

Mr BENABENT : Suite à l'acquisition de nouveaux locaux à Foix, des travaux de rénovation sont nécessaires. Consultation quasiment terminée et présentation des entreprises qui ont été choisies pour la rénovation des locaux avec le coût prévisionnel. Pour les travaux sur la chaudière nous réfléchissons encore sur la pause d'une chaudière à granulés, nous attendons encore des propositions d'entreprises à ce sujet.

Nous rencontrons des problèmes pour l'acheminement des menuiseries extérieures mais les travaux vont pouvoir commencer. Le déménagement est prévu courant septembre 2022.

Mme DUPRE GODEFROY : Au vu du coût d'achat et de rénovation, l'acquisition des locaux paraît une bonne opération.

Remerciements de Mr MARCEROU à Marie et Franck pour l'aide apportée lors de la constitution du dossier 441, porté par la mairie et pour réaliser des aménagements en bordure de Méridic et favoriser sa traversée pour un éleveur, car les différentes subventions ont été obtenues.

Questions Diverses

1. Mr BENABENT lit deux questions posées par Mr FABRY excusé pour cette séance : « Quand les travaux de l'effacement du merlon sur la commune de Varilhes pourront-ils avoir lieu ? »

Réponse de Mme BERTHELOT : les travaux ne pourront être réalisés qu'après le déplacement d'une ligne HT présente sur le site. Nous avons appris il y a quelques jours seulement, que la Régie Municipale d'Electricité de Varilhes pourra faire ce déplacement de ligne (qui traverse l'Ariège pour alimenter un quartier) cette année. Les travaux du SYMARVA pourront donc se faire également cette année, à partir de la fin de l'été (pas de problème de financement de notre côté).

2. « Quand aura lieu le déménagement du SYMARVA dans les nouveaux locaux de Foix ? »

Réponse de Mr BENABENT : le déménagement est prévu courant septembre 2022 si le planning de rénovation peut être maintenu par les entreprises et compte tenu des problèmes d'approvisionnement en matériaux dus à la crise.

Mr BENABENT annonce la date du prochain conseil syndical qui aura lieu le jeudi 7 avril 2022 dans la salle Henri Servant au rez-de-chaussée de la mairie à Varilhes à 18h.

Monsieur Le Vice-Président remercie l'ensemble des délégués et les salariés présents et clôture la séance. **La séance est levée à 19h15.**